

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, quand je lui ai demandé tantôt si lui ou un autre membre du cabinet ferait une déclaration à la Chambre sur la façon dont l'auditeur général a outrepassé sa compétence, le premier ministre a donné une réponse négative, disant qu'il n'en ferait rien. Pourrais-je maintenant lui demander s'il suggérerait au président du Conseil du Trésor de se présenter devant les membres du comité des comptes publics afin de leur expliquer sur quoi il a fondé son attaque contre l'auditeur général?

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Puis-je aussi demander au premier ministre s'il croit que l'auditeur général aurait raison de répondre de la même façon au président du Conseil du Trésor, comme à mon avis il a droit de le faire?

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le député a mal interprété sa propre question. Il avait demandé si j'avais le courage de le faire et j'ai dit que je ne répondais pas à ce genre de questions.

M. Lewis: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au premier ministre, sans employer une telle épithète—je n'ai pas envie de jouer avec lui—

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Trudeau: Vous préférez jouer tout seul.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je ne tiens pas à jouer au plus fin avec le premier ministre. Je lui ai demandé si lui-même ou le président du Conseil du Trésor ou quelque autre membre du cabinet consentirait à faire une déclaration, ici ou au comité des comptes publics, sur la façon dont l'auditeur général aurait, selon eux, outrepassé les pouvoirs que lui confère le Parlement.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je n'en vois pas l'utilité. Le rapport de l'auditeur général est déjà devant le comité parlementaire et, si le comité veut entendre le président du Conseil privé ou le président du Conseil du Trésor, il peut, bien entendu, leur demander de venir témoigner sur cette question et d'autres.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre et les membres du gouvernement interprètent à leur façon la compétence de l'auditeur général. Je voudrais demander au premier ministre s'il n'est pas exact que depuis quelque temps l'auditeur général

[M. l'Orateur]

presse le gouvernement d'adopter une mesure législative pour renforcer son bureau et définir, probablement avec précision, ses fonctions. Je voudrais demander au premier ministre pourquoi, au lieu d'adopter une telle mesure, lui-même et ses ministres préfèrent harasser l'auditeur général et saper son prestige et son autorité.

Le très hon. M. Trudeau: Il n'y a pas lieu de choisir, entre les deux initiatives, monsieur l'Orateur. Je crois que nous pourrions prendre l'une et l'autre. Nous espérons présenter cette mesure législative avant la fin de la présente session.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de la Justice. Est-ce que le premier ministre ou un membre quelconque du gouvernement a demandé au ministre de la Justice de faire vérifier nos statuts pour voir si l'auditeur général a bien outrepassé ses pouvoirs, en droit et en fait ainsi que l'a déclaré le premier ministre?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, c'est une question à laquelle il m'est difficile de répondre dans le cadre du Règlement.

L'hon. M. Hees: Vous voulez parler de celui dans lequel le premier ministre vous dit de vous taire.

M. l'Orateur: A l'ordre. A l'ordre, je vous prie.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je voudrais reformuler cette question. Il ne s'agit pas d'un point de droit, et j'aimerais demander au ministre de la Justice de reconsidérer la question. Le premier ministre ou un membre du gouvernement a-t-il demandé au ministre de la Justice de s'adresser à ses conseillers juridiques pour déterminer, aux termes de la loi, si l'auditeur général a outrepassé ses pouvoirs dans les déclarations qu'il a faites?

L'hon. M. Turner: A mon avis, monsieur l'Orateur, non seulement tout avis donné au premier ministre ou à tout autre ministre par les légistes de la Couronne est confidentiel, mais aussi la question de savoir si cet avis a été demandé ou donné.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Il me semble n'avoir pas bien compris la dernière partie de la déclaration du ministre de la Justice. Affirme-t-il que la Chambre des communes n'est pas en mesure d'obtenir le point de vue des légistes de la